

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LAGORCE  
SEANCE DU 22 JANVIER 2026 à 18h30**

Présents : M. Bernard CHEVILLIAT, Mme Marie-Laure GONTRAND, M. Hervé OZIL, Mme Marianne PAILLERON, M. Patrick ASTIER, Mme Sylvie CANTA, Mme Laurence HOTTE, Mme Michelle FROMONT, M. Nordine BOUZRAA, Mme Hélène BERTRAND, M. David ALBRAND.

Absents : M. Denis ROUME qui donne procuration à M. Hervé OZIL.  
M. Gwenaël CHAZOT qui donne procuration à Mme Laurence HOTTE.  
M. Nordine BOUZRAA qui donne procuration à Mme Michelle FROMONT.  
Mme Sidonie JABBOUR qui donne procuration à Mme Marie-Laure GONTRAND.

Mme Laurence HOTTE est élue secrétaire de séance.

**DE\_2026\_13 : AIRE DE PEYROUSE – CHOIX DU PRESTATAIRE**

Une consultation a été lancée sur la plateforme Achatpublic.com pour l'aménagement de l'aire de Peyrouse.

Trois entreprises ont répondu après négociation :

- SATP Reynouard ;
- LEYRIS ;
- T3P.

La commission MAPA s'est réunie pour étudier le rapport d'analyse des offres transmis par RCI selon les critères de la consultation, et a donc proposé l'entreprise SATP Reynouard qui a obtenu la meilleure note, soit 93,5 / 100.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- valide le choix de l'entreprise SATP Reynouard pour un montant de 125 866,40 € HT.
- sollicite une aide de la Région pour un montant de 45 000 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Mme Laurence HOTTE,  
Secrétaire de séance

M. Bernard CHEVILLIAT,  
Maire de LAGORCE



Envoyé en préfecture le 23/01/2026

Reçu en préfecture le 23/01/2026

Publié le 27 JAN. 2026

ID : 007-210701264-20260122-DE\_2026\_13-DE